

Etablissement :

Nom de l'élève : LENERAND Prénom Kathleen
Adresse : 5 boulevard d'Indochine esc 26
75019 Paris **Date de naissance :** 07/02/2004
Tél. : 06 95 54 78 12

Classe : 4ème SEGPALV1 **AnglaisLV2 :** Options :

Date d'entrée dans l'établissement actuel : 01/09/2016

Scolarisation à partir de la 6ème

Année scolaire	Etablissement	Classe	Motif de changement
2016-2017	Collège Brassens	6 SEGPA	
2017-2018	Collège Brassens	5 SEGPA	
2018-2019	Collège Brassens	4 SEGPA	

SCOLARITE (joindre 3 derniers bulletins)	SOCIALISATION
Réussites scolaires Préciser les centres d'intérêts, les domaines de compétence, les matières ou l'élève obtient de bons résultats A de réelles capacités en français	Points positifs Qualités de communication, engagement, prise de responsabilités dans la vie de l'établissement Forte personnalité avec beaucoup d'influence sur ses pairs
DIFFICULTES REPEREES	
Difficultés récentes : Peu investie dans les apprentissages et dans les projets proposés (Collège au cinéma, Projet Chaillot en partage)	Difficultés relationnelles: Difficultés relationnelles avec ses pairs et avec les adultes
Difficultés anciennes : Ecoute en classe, travail personnel	Difficultés comportementales : Joindre le cas échéant un récapitulatif des punitions et sanctions Capable d'une forte opposition aux adultes et de refus de travail Commission éducative le 19 novembre 2018 Exclue du 13 au 15 février pour insultes envers un enseignant
Problèmes d'attitude de l'élève par rapport au travail scolaire Travail très irrégulier qui dépend de l'humeur de Kathleen	Absentéisme Indiquer le cas échéant le nombre total de demi-journées d'absences et le nombre de demi-journées non excusées Des retards fréquents en cours, les absences sont toujours justifiées par la mère

Intérêts et motivations (loisirs, sports, activités péri ou extrascolaires)

Souhaits professionnels éventuellement exprimés : souhaits non encore exprimés

Suivi de l'élève (cocher les cases correspondantes)

	Entretiens avec l'élève	Entretiens avec les responsables légaux	DISPOSITIFS D'AIDE					
			Tutorat	Soutien scolaire	Aides financières	Fiche de suivi	Commission vie scolaire	Autre (expliciter)
CPE	x							
PP	x							
Directeur Segpa	x	x					x	
AS	x	x						
Infirmière								
Médecin	x							

A préciser :

Commentaires éventuels sur ce suivi et rapports des professionnels concernés joints.

Rencontres très fréquentes de l'équipe pédagogique avec Kathleen

Détail sur les remédiations, mesures pédagogiques et éducatives mises en place en établissement
(Joindre des documents. Exemple : comptes-rendus de réunions d'équipe éducative, bilans de suivi de l'élève).

Kathleen se rend facilement au point écoute rencontrer la psychologue

Démarches déjà engagées par le jeune et sa famille – suivi hors de l'établissement
(Suivi psychologique, éducatif, médical, paramédical)

Suivi psychologique en interne

Synthèses et avis du chef d'établissement – Conseils en cas de réaffectation dans un autre établissement, en cas de passage en classe relais ou pour d'autres dispositifs, ou en cas de départ de l'éducation nationale vers l'alternance

(Apprentissage, contrat de qualification)

Kathleen a des aptitudes scolaires indéniables mais son peu d'investissement dans les apprentissages et les difficultés relationnelles avec ses pairs et avec les adultes limitent fortement ses progrès. Elle a besoin d'un tuteur interne au collège pour l'accompagner et d'un suivi psychologique pour améliorer ses relations avec autrui

Recherche d'établissement d'accueil (cocher la case correspondante)

- Oui
 Non

Date 19/04/2019

Signature du chef d'établissement :



Pièces à joindre obligatoirement :

- Le procès-verbal du conseil de discipline

Rapport de la séance du conseil de discipline :
Séance du Jeudi 18 avril 2019
Kathleen LENERAD

Présents : 8

Absents : 6

Le conseil de discipline est saisi pour le fait suivant :

Insultes à l'encontre de son professeur le mercredi 3 avril 2019

I. Préalables au conseil

- Les convocations ont été envoyées dans les délais réglementaires ;
- les convocations ont été envoyées par lettres recommandées avec accusés de réception ;
- les différents rapports motivant la tenue du conseil de discipline ont été mis à la disposition des membres du conseil et de la famille en respectant le délai réglementaire.

II. Ouverture de la séance à 18h

Monsieur Housset, Principal du collège vérifie que le quorum est atteint.

Membres présents : 8 ... (quorum à $14/2 + 1 = 8$) le quorum est atteint.

Monsieur Housset rappelle les règles :

- les règles de déontologie qui doivent être respectées par chacun des membres présents et notamment le secret de ce qui se dira au sein du conseil, principe de confidentialité ; de légalité des sanctions ; principe du contradictoire et enfin principe de l'individualisation de la sanction (hors évènements récents)
- les compétences du conseil de discipline
- le déroulement de la procédure.

Il précise que la traduction d'un élève devant le conseil de discipline correspond à un manquement grave aux règles de vie de l'établissement, à l'atteinte aux personnes ou aux biens.

Il informe les membres que le conseil de discipline a compétence pour prononcer à l'encontre d'un élève soit une exclusion temporaire supérieure à 8 jours, soit une exclusion définitive sur proposition motivée du chef d'établissement.

Il annonce que lorsqu'un élève est exclu définitivement par décision du conseil de discipline et qu'il est soumis à l'obligation scolaire, Monsieur l'inspecteur d'académie pourvoit à son inscription dans un autre établissement.

Mme Kebir, secrétaire de direction est désignée secrétaire de séance.

La famille est représentée au conseil de discipline par la mère de Kathleen LENERAND et sa fille

III. Présentation du dossier

Kathleen est scolarisée en Segpa au collège Brassens depuis son entrée en 6ème en septembre 2016.

Elle est arrivée avec des acquis de cycle 3 assez solides, notamment en français, mais elle fournissait peu d'efforts et elle a vite rencontré des difficultés relationnelles avec ses pairs et avec les adultes.

En classe de 5ème l'équipe pédagogique a établi un constat identique: Kathleen a de réelles capacités mais son manque de travail et son attitude négative limitent fortement ses apprentissages. Elle a été exclu à 2 reprises du collège: du 8 au 12 janvier pour insolence envers un adulte (Accueil Pelleport) et du 26 au 30 mars pour comportement irrespectueux. A la fin de l'année l'équipe pédagogique a fait le constat qu'il était nécessaire pour Kathleen de changer de collège et de poursuivre sa scolarité à la Segpa Aimé Césaire. Mme Lenerand, la mère de Kathleen, après avoir donné son accord s'est finalement ravisée à la fin du mois de juin.

Cette année, en classe de 4ème, l'attitude de Kathleen n'a pas évolué: peu de travail fourni, des relations tendues avec des élèves de sa classe et une attitude souvent irrespectueuse envers les enseignants (refus de changer de place, d'enlever son manteau, de quitter la classe lorsqu'un enseignant le lui demande...) Voir rapports de Mme Roger (3 et 5 octobre) et celui de M Boucart (5 octobre).

Le 19 novembre nous avons reçu Mme Lenerand et Kathleen en commission éducative.

Cette dernière a été exclue 3 jours, du 13 au 15 février pour avoir crié dans les couloirs en direction de Mme Roger qui venait de l'exclure «Va baiser ta mère».

Le 3 avril Kathleen a insulté publiquement son professeur de français (Voir rapport de Mme Roger.

IV. Intervention de la famille et de l'élève convoqués devant le conseil

L'élève refuse de s'exprimer. Elle ne répond pas aux questions des membres du conseil. La maman ne souhaite pas s'exprimer.

V. Intervention de membres du conseil de discipline appelés à s'exprimer devant le conseil

Monsieur Clappe (Directeur de la SEGPA) : Depuis 3 ans, nous avons accompagné Kathleen dans ses apprentissages et le constat partagé par l'équipe pédagogique de SEGPA est que l'attitude de Kathleen est de plus en plus irrespectueuse et qu'il n'est plus possible de continuer ainsi.

Mme Dronne (Professeur de français) : Est-ce que tu te rends compte de ton attitude, de ton agressivité ? L'élève « Oui »

VI. Délibération et vote

Le principal demande aux membres du conseil s'ils ont des questions ou des demandes de précisions puis rappelle la sanction soumise à leur vote, à savoir L'exclusion définitive sans sursis. Il rappelle que le vote aura lieu à bulletin secret.

- Résultats du vote : 8 votants
 8 votes exprimés
 7 pour l'exclusion définitive
 1 contre l'exclusion définitive.

Kathleen LENERAD est exclu définitivement du collège.

Le principal prend acte de la décision du conseil.

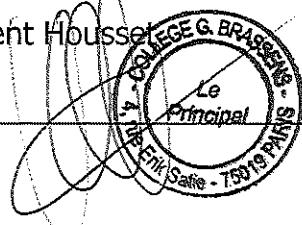
VII. Notification de la décision

La possibilité de recours auprès de Monsieur le recteur de l'académie de Paris ainsi que le délai de 8 jours pour en faire la demande sera rappelée à la famille dans ce même courrier.

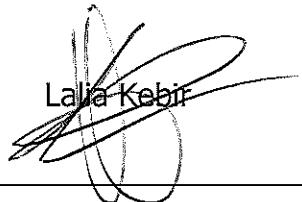
Il annonce que le procès verbal de la séance sera adressé à Monsieur le recteur ainsi qu'à Monsieur l'inspecteur d'académie.

Le principal déclare clos le conseil de discipline à 18h50. Il reçoit la famille pour leur expliquer la procédure d'appel

Laurent Houssset



Lalla Kebir



RAPPORT PEDAGOGIQUE DE LENERAND KATHLEEN ELEVE DE 4 MELIES

Kathleen est scolarisée en Segpa au collège Brassens depuis son entrée en 6ème en septembre 2016.

Elle est arrivée avec des acquis de cycle 3 assez solides, notamment en français, mais elle fournissait peu d'efforts et elle a vite rencontré des difficultés relationnelles avec ses pairs et avec les adultes.

En classe de 5ème l'équipe pédagogique a établi un constat identique: Kathleen a de réelles capacités mais son manque de travail et son attitude négative limitent fortement ses apprentissages. Elle a été exclu à 2 reprises du collège: du 8 au 12 janvier pour insolence envers un adulte (Accueil Pelleport) et du 26 au 30 mars pour comportement irrespectueux. A la fin de l'année l'équipe pédagogique a fait le constat qu'il était nécessaire pour Kathleen de changer de collège et de poursuivre sa scolarité à la Segpa Aimé Césaire. Mme Lenerand, la mère de Kathleen, après avoir donné son accord s'est finalement ravisée à la fin du mois de juin.

Cette année, en classe de 4ème, l'attitude de Kathleen n'a pas évolué: peu de travail fourni, des relations tendues avec des élèves de sa classe et une attitude souvent irrespectueuse envers les enseignants (refus de changer de place, d'enlever son manteau, de quitter la classe lorsqu'un enseignant le lui demande...) Voir rapports de Mme Roger (3 et 5 octobre) et celui de M Boucart (5 octobre).

Le 19 novembre nous avons reçu Mme Lenerand et Kathleen en commission éducative. Cette dernière a été exclue 3 jours, du 13 au 15 février pour avoir crié dans les couloirs en direction de Mme Roger qui venait de l'exclure «Va baiser ta mère».

Le 3 avril Kathleen a insulté publiquement son professeur de français (Voir rapport de Mme Roger), M Housset, Principal, a alors pris la décision de la convoquer en conseil de discipline.

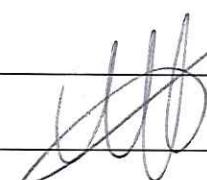
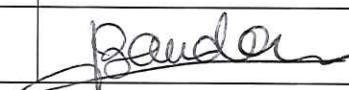
Le 17 avril 2019, M Clappe directeur de la SEGPA



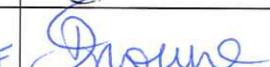
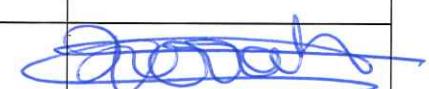
Conseil de discipline du 18 Avril 2019
Concernant l'élève LENERAND Kathleen
Feuille d'émargement

TITULAIRES

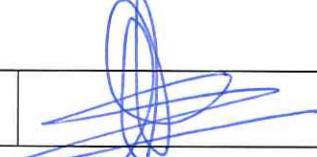
Membres de Droit

M. HOUSSET	Le chef d'établissement, Président	
Mme GASPARINI	L'adjoint au chef d'établissement	
M. BREMOND	Le gestionnaire de l'établissement	
Mme BAUDON	Conseiller principal d'éducation	

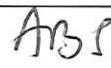
Membres des personnels enseignants

Mme LEGEAS Boucart	Enseignante	
M.GAUTHIER	Assistant d'éducation	
M.JACQUES	Enseignant	
Mme DJERRAH	Assistante d'éducation	

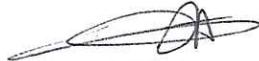
Membres des personnels non enseignants

Mme KEBIR	Secrétaire de Direction	
-----------	-------------------------	---

Parents d'élèves membre du conseil de discipline

Mme LE GALL	Parent d'élèves	
Mme RIVIERE-MICHON	Parent d'élèves	
Mme PUBERT-LE PUTH	Parent d'élèves	

Élèves membre du conseil de discipline

DARRICAU Céleste	Représentant des élèves	
DELANGUE Louise	Représentant des élèves	

Élève mis en cause, et ses représentants

LENERAND Kathleen	Élève	
Mme LENERAND	mère de l'élève	

INVITÉS

M.CLAPPE	Directeur de la SEGPA	



4 Rue Erik Satie
75019 Paris
Tél : 01 40 18 78 35
Fax : 01 42 08 21 09

Le Chef d'établissement

A

Mme LENERAND Myrienne
5 Boulevard d'Indochine
Esc 26 Appt 432
75019 PARIS

Paris, le 19 avril 2019

Objet : Notification de décision du conseil de discipline

Référence : Articles R. 511-12 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 511-42.

Madame,

Le conseil de discipline réuni le Jeudi 18 Avril 2019 a décidé de prononcer à l'encontre de **Kathleen LENERAND** en classe de 4^{ème} MELIES, une exclusion définitive de l'établissement sans sursis

Pour le motif suivant :

- Insultes à l'encontre de son professeur le mercredi 3 Avril 2019

Vous avez la possibilité de faire appel de cette décision, dans un délai de huit jours à compter de sa notification, auprès du Recteur de l'Académie de Paris – Division Vie de l'Elève – 12, boulevard d'Indochine – 75019 Paris.

Je vous rappelle que vous ne pourrez contester la présente décision, prise par le conseil de discipline auprès du tribunal administratif que si vous avez fait appel devant la commission d'appel.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.



N.B. En cas d'exclusion définitive, si vous avez moins de 16 ans, l'affectation dans un autre établissement sera prononcée par l'Inspecteur d'Académie, sans qu'il soit nécessaire que vous en fassiez la demande. Cette affectation est indépendante du résultat de l'appel éventuel. Vous recevrez un avis d'affectation par courrier recommandé. Si vous avez plus de 16 ans, une demande écrite doit être envoyée au Recteur de l'Académie de Paris - Division Vie de l'Elève – 12 Boulevard d'Indochine-75019 Paris.



4 Rue Erik Satie
75019 Paris
T : 01 40 18 78 35
F : 01 42 08 21 09

Le Chef d'établissement

A

Mlle LENERAND Kathleen
5 Boulevard d'Indochine
Esc 26 Appt 432
75019 PARIS

Paris, le 19 Avril 2019

Objet : **Notification de décision du conseil de discipline**

Référence : Articles R. 511-12 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 511-42.

Mademoiselle,

Le conseil de discipline réuni le Jeudi 18 Avril 2019 a décidé de prononcer à votre encontre, une exclusion définitive de l'établissement sans sursis

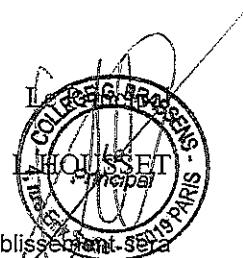
Pour le motif suivant :

- Insultes à l'encontre de son professeur le mercredi 3 Avril 2019

Vous avez la possibilité de faire appel de cette décision, dans un délai de huit jours à compter de sa notification, auprès du Recteur de l'Académie de Paris – Division Vie de l'Elève – 12, boulevard d'Indochine – 75019 Paris.

Je vous rappelle que vous ne pourrez contester la présente décision, prise par le conseil de discipline auprès du tribunal administratif que si vous avez fait appel devant la commission d'appel.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes respectueuses salutations.



N.B. En cas d'exclusion définitive, si vous avez moins de 16 ans, l'affectation dans un autre établissement sera prononcée par l'Inspecteur d'Académie, sans qu'il soit nécessaire que vous en fassiez la demande. Cette affectation est indépendante du résultat de l'appel éventuel. Vous recevrez un avis d'affectation par courrier recommandé. Si vous avez plus de 16 ans, une demande écrite doit être envoyée au Recteur de l'Académie de Paris - Division Vie de l'Elève – 12 Boulevard d'Indochine-75019 Paris.



4 Rue Erik Satie
75019 Paris
Tél : 01 40 18 78 35
Fax : 01 42 08 21 09

Paris, le 8 avril 2019

Le Chef d'établissement

A

Mlle LENERAND Kathleen
5 Boulevard d'Indochine
Esc 26 Appt 432
75019 PARIS

Convocation au conseil de discipline

Vu le décret n°85-1348 du 18 décembre 1985 modifié relatif aux procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée,

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le règlement intérieur,

Mademoiselle,

J'ai l'honneur de vous demander de vous présenter devant le conseil de discipline

**Jeudi 18 Avril 2019 à 18h00
en salle de réunion (A301)**

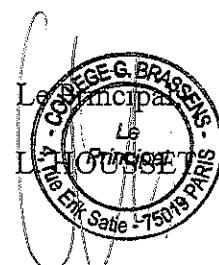
pour le motif suivant :

- Insultes à l'encontre de son professeur le mercredi 3 avril 2019.

Vous pouvez vous faire assister, lors du conseil de discipline, par la personne de votre choix.

Je tiens à votre disposition ainsi qu'à celle de votre défenseur le dossier vous concernant (de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30), à partir du Mercredi 10 Avril 2019, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées.





4 Rue Erik Satie
75019 Paris
Tél : 01 40 18 78 35
Fax : 01 42 08 21 09

Paris, le 8 avril 2019

Le Chef d'établissement

A

Mme LENERAND Myrienne
5 Boulevard d'Indochine
Esc 26 Appt 432
75019 PARIS

Convocation au conseil de discipline

Vu le décret n°85-1348 du 18 décembre 1985 modifié relatif aux procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement

Vu le règlement intérieur,

Madame,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre fille Kathleen LENERAN en classe de 4^{ème} MELIES est convoquée devant le conseil de discipline qui doit se réunir le :

**Jeudi 18 Avril 2019 à 18h00
en salle de réunion (A301)**

pour le motif suivant :

- Insultes à l'encontre de son professeur le mercredi 3 avril 2019

L'élève, qui peut consulter son dossier disciplinaire auprès du chef d'établissement, pourra présenter sa défense devant le conseil de discipline oralement ou par écrit ou en se faisant assister par la personne de son choix dont vous voudrez bien me communiquer au plus vite les coordonnées afin que je puisse la convoquer.

Vous pouvez vous-même, consulter le dossier de votre enfant auprès du Chef d'établissement (de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30), à partir du Mercredi 10 Avril 2019, produire vos observations et être entendus, sur votre demande, par le Chef d'établissement et par le Conseil de discipline.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

